



# Les minimas salariaux au 01/06/26

Le salaire de chaque salarié est au moins égal au minima du groupe et du niveau de rattachement sur lequel il est positionné.

Niveaux	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Groupe F'
Niveau 1	1 867,02 €	1 867,02 €	1 967,02 €	2 137,02 €	2 250€	2 750 €	3 450 €
Niveau 2		1 957,02 €	2 057,02 €	2 227,02 €	2 350 €	2 900 €	3 550 €
Niveau 3		2037,02 €	2 137,02 €	2 317,02 €	2 450 €	3 100 €	3 850 €
Niveau 4		2 117,02 €	2 217,02 €		2 550 €	3 400 €	4 100 €
Niveau 5		2 207,02 €	2 307,02 €				



- Ces minimas n'incluent pas l'ancienneté.
- Les minimas des groupes A à D sont revalorisés annuellement sur la base de l'évolution du SMIC !

# Évolution salariale et professionnelle

La prime d'ancienneté mensuelle représente un montant identique pour tous les salariés ayant la même ancienneté, quel que soit leur groupe et leur niveau de rattachement.

La prime d'ancienneté de l'ONF est indexée sur le minima du groupe C, ce qui permet une évolution à chaque augmentation de celui-ci. Elle est due à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'ancienneté révolue.

Ancienneté	Pourcentage	Montant €
0 - 1 an	0,0 %	0,00 €
2 ans – 3 ans – 4 ans – 5 ans	1,5 %	29,51 €
6 ans – 7 ans – 8 ans	3,0 %	59,01 €
9 ans – 10 ans – 11 ans	4,5 %	88,52 €
12 ans – 13 ans – 14 ans	6,0 %	118,02 €
15 ans – 16 ans – 17 ans	7,5 %	147,53 €
18 ans – 19 ans – 20 ans	9,0 %	177,03 €
21 ans – 22 ans – 23 ans	10,5 %	206,54 €
24 ans – 25 ans – 26 ans	12 %	236,04 €
27 ans – 28 ans – 29 ans	13,5 %	265,55 €
30 ans – 31 ans – 32 ans	15,0 %	295,05 €
33 ans – 34 ans - 35 ans	16,5 %	324,56 €
36 ans – 37 ans – 38 ans	18,0 %	354,06 €
39 ans - 40 ans – 41 ans	19,5 %	383,57 €
42 ans et au-delà	21 %	413,07 €